



COMMISSION ROYALE
RE ABITTIBI
PROCES-VERBAUX DES SEANCES

J. A. HUDON
SECRETAIRE

Commission Royale -

Re Abitibi.

Envisé sous le Grand Secan de la Province en date du vingt troisième jour d'octobre, mil neuf cent sept, constatant & nommant l'Honorable Sir Francois-Langelier, Chevalier - bachelier, chargé de remplir les fonctions de Juge en Chef de la Cour Supérieure pour la division de Québec, et l'Honorable Napoléon Charbonneau, un des juges prisés de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaires Royaux, pour faire enquête & rapport sur le bien-fondé des accusations portées contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de Terrain dans la région du lac Abitibi.

Procès-Verbal des Séances de la Commission.

1^{re} Séance -

Le deuxième jour de novembre, en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent sept.

Présents:

l'Honorable Sir Francis Langelin
 l'Honorable M. Joseph Charbonneau
 Commissaires.

La Commission commence ses séances à 10.30 hrs. a. m., au Palais de Justice, à Québec.

Le Président annonce que Joseph A. Hudson, écrivain, avocat, a été nommé Secrétaire de la Commission et a prêté le serment d'office.

Le Secrétaire lit en français & en anglais la proclamation publiée dans la Gazette Officielle au sujet de l'institution de cette Commission.

I Le numéro 43 du Vol XXXIX, de la Gazette Officielle est produit par le Secrétaire comme la Pièce no I.

Le Secrétaire lit ensuite la Commission Royale énoncée sous le Grand Sceau de la Province, comme suit:

Canada -
 Province de Québec
 (L.S).

L. G. Jetté -

Edouard VII par la Grâce de Dieu, Roi
 du Royaume-Uni de la Grande Bre-
 tagne et d'Irlande & des possessions

Vari laninques au delà des ans, Depon-
seur de la Foi, Empereur des Indes.

A tous ceux à qui ces présentes par-
viendront ou qui icelles pourront cou-
cerner,

Salut.

Attendu que dans un rapport en date
du vingt et un octobre courant, l'Hono-
rable Procureur Général a exposé :

Que des négociations ont été entamées
au cours de l'année 1905, en continuées
pendant l'année 1906, en vue de la cou-
cession par le Gouvernement de la
Province de Québec, d'un bloc de terrain
dans le territoire de l'Abitibi, à un
groupe principalement composé de
capitalistes Belges, mais que ces nég-
ociations n'ont pas abouti;

Que pendant l'instruction de la
Cause du Roi contre Asselin, devant
la Cour du Banc du Roi, siégeant en
matières criminelles, dans la Cité de
Québec, au printemps de 1907, l'accu-
sé a tenté de prouver que le Gouverne-
ment de cette Province ou certains de
ses membres auraient consenti à
la concession du dit bloc de terrain
dans l'Abitibi, pour le prix de soixan-
te dix centus par acre, mais qu'une
somme additionnelle de trente centus
par acre devait être payée par les ac-
quéreurs pour constituer une caisse

électorale, et que des déclarations dans le même sens, ont été, en diverses occasions répétées publiquement & reproduites par certains journaux -

Et Attendu que Nous avons jugé à propos, dans l'intérêt du Bon gouvernement de notre dite Province qu'une Commission Royale soit constituée pour faire enquête & rapport sur le bien fondé de cette accusation ;

A ces causes & de l'avis du Conseil Exécutif de notre Province, et sous l'autorité de l'article 596 & suivants des Statuts Rejouds de notre dite Province au sujet des enquêtes sur les affaires publiques et des amendements à icelles ;

1^o Nous constituons & nommons l'Honorable Sir Francois Langelier, Chevalier Bachelier, chargé de remplir les fonctions de Juge en Chef de la Cour Supérieure pour la division de Québec, et l'Honorable Napoléon Charbonneau un des Juges puisnés de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaires Royaux pour faire enquête & rapport, le ou avant le trentième de décembre prochain (1907) ;

2^o Nous constituons le dit Sir Francois Langelier, président des Commissaires ;

3^e Nous donnons aux dits Commissaires tous les pouvoirs accordés par les dispositions légales susmentionnées et notamment ceux d'assigner devant eux des témoins, de leur faire rendre témoignage sous serment, soit de vive voix, soit par écrit, d'émellir des Commissions rogatoires pour l'examen sous serment de personnes à l'étranger et de faire produire les documents et choses qu'ils jugeront nécessaires pour la complète investigation des objets dont ils sont chargés de s'enquérir;

4^e Nous ordonnons que les réances des dits Commissaires soient tenues en la Cité de Québec ou ailleurs dans la Province, selon que les fins de la justice l'exigeront.

De tout ce que dessus tous Nos fidèles sujets & tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence;

En Foi de Quoi Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes et icelles fait apposer le Grand Secan de Notre dite Province de Québec, témoin Notre Très Fidèle et Bien Aimé, l'Honorable Sir Louis de Jetté, Chevalier Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel & Saint-George, Lieutenant Gouverneur de Notre Province

de Québec;

À notre Hôtel du Gouvernement, en
notre Cité de Québec, dans notre dite
Province de Québec, ce vingt troisième
jour d'octobre, dans l'année de notre
Seigneur, mil neuf cent sept; & de
notre Règne, la septième.

Par Ordre -

L. Rodolphe Roy.
Secrétaire de la Province.

Le Secrétaire s'ensuit, le serment
d'office prêté par les Honorables Com-
missaires et produit au dossier comme
Pièces nos 2 et 3.

4. Des copies de journaux contenant les avis
requis par le Statut sont produites com-
me pièces no 4.

" Le Président déclare au nom des Com-
" missaires qu'il entend former aux par-
" ties intéressées qui comparaitront de-
" vant la Commission, toute la latitude
" possible pour que l'enquête soit aussi
" complète et impartiale que possible.

" La Commission dit il est prêt à en-
" tendre toute demande ou suggestion
" que l'on voudra bien lui soumettre.

" Le rôle de la Commission se bornera
" à recevoir les dépositions, à diriger
" l'enquête pour ensuite soumettre
" toute la preuve et tous les documents
" s'y rapportant devant la Législature

" laquelle dans l'opinion des Commissaires
 " sera le seul & véritable juge de ce
 " débat.

" Tous ceux qui désirent prendre une
 " part active à l'enquête devront se
 " faire représenter par procureur et ils
 " seront admis à produire tous témoignages
 " & documents que la Commission
 " jugera nécessaires pour les fins de
 " la présente enquête.

" Le secrétaire assignera régulièrement
 " les témoins qui devront comparaitre
 " devant la Commission."

Après ces quelques remarques de l'Honorable
 Président des Commissaires, M^{re}.
 J. M. Greenfields, de la Cité de Mon-
 tréal, avocat & Conseil du Roi, dé-
 clare Comparaitre à la demande du
 Gouvernement de cette Province et
 suggère d'assigner les témoins dont
 les noms suivent :

L'Hon. Amuleur C. P. R. Landry.
 L'Hon. Evariste LeBlanc, Avocat.
 M^{re} M. K. Haglunne - C. R.
 M. Henri Bourassa.
 Ferdinand Diendonné Baron de
 l'Épine.

Les Commissaires accèdent à cette
 application & donnent ses instructions au
 secrétaire d'assigner les témoins.

Le secrétaire devra aussi publier dans
 les principaux journaux de Québec

et de Montréal, des avis de la date de la prochaine séance de la Commission et à l'effet d'informer le public que tous les intéressés pourront se présenter devant la Commission avec tous témoins & documents que celle dernière jugera utile d'examiner.

5. Le secrétaire prodit une autorisation de l'Honorable Procureur Général conférant aux Commissaires le pouvoir d'ajourner les séances de la Commission pour plus de huit jours, à leur discrétion. (Pièce no 5 du Dossier.)

La Commission ajourne au lundi, onzième jour de novembre courant, à dix heures & demie a.m.

Palais de Justice, Québec.

J. Murdoch
Secrétaire.

Commission Royale:

Envisé sous le Grand Sceau de la Province, en date du vingt troisième jour d'octobre 1907, constituant et nommant l'Honorable Sir Francois Langlois, Chevalier - bachelier, chargé de remplir les fonctions de juge en Chef, de la Cour Supérieure pour la division de Québec et l'Honorable Napoléon Charbonneau l'un des juges puisnés de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaires Royaux, pour faire enquête & rapport sur le bien fondé d'accusations portées contre le Gouvernement de cette Province relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la région du Lac Abitibi.

Seconde Séance.

Le onzième jour de novembre en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent sept.

Présents:

L'Honorable Sir Francois Langlois
L'Honorable Napoléon Charbonneau.

Commissaires.

La Commission commence sa séance à 10.30 hrs. a.m. au Palais de Justice à Québec.

6. Messieurs Lavergne & Gaschereau, de la Cité de Québec, avocats, comparuissent pour M. Olivier Asselin & la Compagnie du Nationaliste. Cette comparution porte le no 6 des pièces au Dossier.

M. M. D'Arville-Hebert, avocat et M. P. P. parle longuement d'une motion qu'il déclare devoir mettre par écrit à l'effet de faire juger par la Commission tous procureurs qui comparuissent de la part des intéressés. Son avis de cette motion qui devait être fait par écrit n'est pas produit entre les mains du Secrétaire, cet avis devant porter le no 7 des Dossiers de cette Commission, lors de sa production.

8. A la demande de M. M. Greenshield & C. R., M. M. H. K. Laflamme avocat, de Montréal est entendu comme témoin. Sa déposition forme la pièce 8 des Dossiers de cette Commission.

Et la Commission pour entendre M. M. P. Leblanc sur sa motion à être produite ajourne au 12 novembre à 10.30 hrs. a.m.

J. M. D'Arville
Secrétaire.

|
|
|
|

Commission Royale.

Envie sous le Grand Sceau de la Province de Québec en date du vingt-troisième jour d'octobre 1907, constituant & nommant l'Honorable Sir François Langelier, Chevalier-Bachelier, chargé de remplir les fonctions de Juge en Chef de la Cour Supérieure pour la Division de Québec et l'Honorable Napoléon Charbonneau l'un des juges puisés de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaires Royaux pour faire enquête & rapport sur le bien-fondé des accusations portées contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la région du lac Abitibi.

Troisième Séance.

Le Troisième jour de novembre en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent sept.

Présents:

L'Honorable Sir François Langelier
L'Honorable Napoléon Charbonneau
Commissaires.

La Commission commence sa séance à 10.30 hrs. a. m. au Palais de Justice, à Québec.

9. M^{rs}. Laverjue & Taschereau présentent de la part de leur client Olivier Asselin, une motion portant le no 9 des pièces au dossier.

10. M^{rs} Evaristi Leblanc présente également une motion demandant aux Honorables Commissaires de donner ordre au secrétaire ou recommandant au Gouvernement de payer M^{rs} Bisailon avocat pour représenter l'opposition devant les Commissaires. Pièce no 10.

M^{rs} A. Laverjue s'en rapporte pour soutenir sa motion aux arguments soulevés par M^{rs} E. Leblanc. Ce dernier demande paiement de son procureur M^{rs} Bisailon afin qu'il représente la loyale opposition de Sa Majesté devant la législature.

Les Honorables Commissaires rejettent ces deux motions parce que disent ils, ils n'ont pas le pouvoir de faire payer qui que ce soit et que de plus si les motions étaient accordées en supposant qu'ils en eussent le pouvoir, n'importe qui pourrait demander la même faveur et rien ne s'y opposerait, le précédent une

sois établi. De plus, M^r J. N. Greenstrields est là dans l'intérêt public & ses services sont acquis à tous ceux qui le désirent.

M^r J. A. Lane, de la cité de Québec, avocat déclare comparait conjointement avec M^r J. N. Greenstrields, à la demande du Gouvernement.

M^r H. K. Laflamme comparait comme Conseil de M^r M. Laverge & Torschereau, et il dit devoir suivre la Commission dans tout le cours de ses travaux.

11. M^r Pierre Curiste Leblanc, à la demande de M^r M. Greenstrields & Lane est assermenté par l'Honorable Président des Commissaires et il dépose tel que transcrit à la pièce no 11 des dossiers de la Commission.

Le témoin ayant reçu du secrétaire une somme de \$15.00 pour ses déboursés et frais de voyage est taxé pour ce montant.

La déposition finie M^r P. L. Leblanc suggère que les témoins suivants soient entendus devant la Commission:

Ce sont:

M. M. Edouard Jacobs.
 Baron Noël d'Altriteuberg.
 Fernand Dejardin.
 M. Bechmain -
 Ernest Goethals.
 Adolphe Cammaier
 F. D. Baron de l'Épine.

Tous ces témoins sont en Belgique.

L'Hon. P. S. Leblanc déclare alors que la Commission ayant refusé de le payer ainsi que son procureur M^r. Biscillon, il se désintéressait complètement des procédés de cette Commission & qu'il ne y reviendrait plus aux récoms de la Commission.

12. Les Honorables Commissaires entendent ensuite la déposition de l'Honorable Sévère A. C. F. R. Lundy. Cette déposition porte le no 12 des pièces produites au dossier.

M^r Ar. Laverge fait application pour que le secrétaire reçoive instruction d'assigner les témoins dont les noms suivent :

M^r Alp. Pontiot Greffin C. B. R.
 Jos. Abulski.
 J. H. Thomson,
 Les Honorables - L. Gorin - A. Turgeon, et Jean Prevost.

Tous ces Messieurs devront être requis d'apporter avec eux tous les do-

Vertical line

Vertical line

Vertical line

ments en leur possession pouvant se rapporter à l'objet de la présente enquête.

Cette application est accordée & instructions données en conséquence.

La séance est suspendue jusqu'à deux heures p.m. pour ensuite être ajournée à mardi le dix neuf novembre courant, à 10. hrs. a.m.

Palais de Justice, Québec -

J. A. M. Gordon
Secrétaire.

Commission Royale.

Leuise sous le Grand Sceau de la Province de Québec, en date du vingt troisième jour d'octobre 1907, constituant & nommant l'Honorable Sir Francois Langelier, Chevalier - Duchelier, chargé de remplir les fonctions de Juge en Chef de la Cour Supérieure pour la Division de Québec et l'Honorable Napoléon Charbonneau, l'un des Juges puis - nis de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaires Royaux pour faire enquête & rapport sur le bien - fondé des accusations portées contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la région du lac Abitibi.

Quatrième Séance.

Le dix neuf novembre, en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent sept.

Présents:

l'Honorable Sir Francois Langelier
l'Honorable Napoléon Charbonneau -

Commissaires.

La Commission commence sa séance à 10.30 hrs. a. m. au Palais

de Justice, à Québec.

L'Hon. Sénateur C. P. R. Landry est de nouveau appelé & continue sa déposition (Voir pièce 12).

13. L'Hon. Sénateur Raoul Dandurand fait application pour être entendu immédiatement, des affaires de la plus haute importance l'obligeant à partir sans délai. Son application étant accordée, il dépose comme suit : Voir pièce 13 du dossier de la Commission.

L'Hon. Sénateur Dandurand en réponse à une objection faite relativement au récit que l'on demande de faire de son dernier voyage en Belgique en octobre 1907, déclare que ses voyages en Belgique n'ont rien de commun, ni directement ni indirectement avec ce qui fait l'objet de la présente enquête.

Le témoin s'étant retiré, l'Hon. Sen. C. P. R. Landry continue sa déposition. (Voir pièce 12.)

Au cours de son examen, le témoin produit :

14. Une lettre de l'Hon. A. Bourgeon au Baron de l'Epine en date du 28 décembre 1903. Cette lettre porte le no

no 14 des pièces au dossier ;

15. Une lettre en date du 6 septembre 1904, de l'Hon. Ad. Turgeon au Baron de l'Épine est produite comme pièce no 15.

16. Une autre lettre de l'Honorable Ad. Turgeon au B^{ron} de l'Épine, datée le 27 janvier 1905 porte le no 16 des pièces au dossier.

17. Le témoin produit encore comme pièce no 17, une lettre de l'Hon. Ad. Turgeon au B. de l'Épine et datée le 7 avril 1905.

18. Une lettre de M. J. Sylvestre Secrétaire du Ministère de l'Agriculture au Gouvernement de Québec, adressée au B^{ron} de l'Épine, datée le 29 avril 1905. Cette lettre porte le no 18 des pièces au dossier.

Le témoin ayant terminé sa déposition, M^{re} J. M. Greenstiedt suggère à la Commission de se mettre en rapport avec M. Fernand Desjardins et M. F. Diendoriné, Baron de l'Épine pour savoir si ces deux Messieurs, qu'il considère les seuls importants à être entendus, consentiraient à venir de Belgique à Québec pour rendre témoignage devant la Commission. Il déclare au nom du Gouver-

Verment que des fonds nécessaires pour défrayer leur voyage seront mis à la disposition de la Commission.

Les Commissaires donnent en conséquence instruction au Secrétaire d'agir en ce sens.

La Commission est ajournée sin die pour donner le temps de communiquer avec les témoins susdits. Le Secrétaire devra former avis de la date que fixeront les Commissaires pour la prochaine séance -

Palais de Justice, Québec.

J. Hurdon

Commission Royale -

Émise sous le Grand Sceau de la Province de Québec, en date du vingt troisième jour d'octobre 1907, constituant & nommant l'Honorable Sir François Langlet, Chevalier-bachelier, chargé de remplir les fonctions de Juge en Chef de la Cour Supérieure pour la Division de Québec & l'Honorable Napoléon Charbonneau, l'un des juges puisés de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaire Royal pour faire enquête & rapport, sur le bien-fondé des accusations portées contre le Gouvernement de cette Province relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la région du lac Abitibi.

Cinquième Séance.

Le vingt troisième jour de décembre, en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent sept.

Présents:

l'Honorable Sir François Langlet
l'Honorable Napoléon Charbonneau.

Commissaires.

La Commission commence sa séance à 10.30 hrs. a.m. au Palais

de Justice, à Québec.

19. Le Secrétaire donne lecture et produit comme pièce no 19, une copie d'un rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 17 décembre 1907, approuvé par Son Honneur le Lieutenant Gouverneur le 18 décembre 1907.

Il informe ensuite les Honorables Commissaires qu'il s'est mis en rapport par cablogrammes avec le Baron de l'Epine & M. F. Dejardin. Le premier a refusé de se rendre au désir de la Commission. M. F. Dejardin est présent & demande à être entendu de suite afin de retourner en Belgique sous le plus bref délai.

20. La Déposition fournie par M. Fernand Dejardin, d'Anvers, Belgique est consignée à la pièce no 20 des Dossiers.

Au cours de sa déposition, le témoin produit:

21. Pièce 21: Lettre de M^{rs} F. Dejardin & F. Jacobs au B^o de l'Epine, datée 13 octobre 1905.

22. Pièce 22: Lettre de M^{rs} Dejardin & Jacobs au B^o de l'Epine & portant la même date que la pièce précédente, 13 octobre 1905.

23. Pièce 23: Lettre du témoin adressée à l'Honorable Cour de Gorin - 8 nov. - 1907.
24. Pièce 24: Cablogramme envoyé par le témoin à l'Hon. h. Gorin - 29 octobre 1907.
25. Pièce 25: Lettre de l'Hon. h. Gorin au témoin F. Dejardin, datée 16 oct. 1907.
26. Pièce 26: Cablogramme signé Dejardin - adressé à l'Hon. h. Gorin. 4 nov. 1907.
27. Pièce 27: Cablogramme signé Gorin à F. Dejardin - 18 nov. 1907.
28. Pièce 28: Copie de cablogramme signé Dejardin, adressé à l'Hon. h. Gorin 19 nov 1907.
- A 1 hrs p.m. la séance est suspendue jusqu'à 2 hrs p.m.
- Reprise de la séance à 2 hrs p.m.
- Le témoin F. Dejardin continue sa déposition & produit les pièces suivantes pour faire partie du dossier de cette Commission:
29. Pièce 29: Copie de l'acte Syndical des capitalistes Belges - daté le 27 octobre 1905.
30. Pièce 30: Copie d'une lettre du B^e de l'Epine à F. Dejardin, datée le 27 oct. 1905. Cette

pièce sera une vraie copie de la pièce no 50, de la Cour du Banc du Roi siégeant en matières criminelles dans la Cause au Roi vs Asselin.

Les Honorables Commissaires décident que toutes les pièces se trouvant au susdit Dossier de la Cour du Banc du Roi et dont la production sera nécessaire pour les fins de l'enquête seront transcrites & ces transcriptions seront produites & admises comme faisant preuve devant la Commission.

Le témoin F. Dejardin produit encore :

31. Pièce 31: Lettre du B^e de l'Epine à F. Dejardin en date du 29 octobre 1905 & appelé (Annexe au Courrier no 1).
32. Pièce 32: Lettre du Baron de l'Epine à F. Dejardin, en date du 11 novembre 1905, étant le Courrier no 3.
33. Pièce 33: Le témoin identifie une lettre de lui-même à F. Jacobs adressée au B^e de l'Epine à la date du 14 novembre 1905.
34. Pièce 34: Copie de la pièce no 55, C. B. R. dans la Cause au Roi vs Asselin, étant une lettre du B^e de l'Epine à F. Dejardin en date du 18 novembre 1905.
35. Pièce 35: Lettre du témoin au B^e de l'Epine envoyée par lui à M. Jacobs 28 nov. 1905.

Pièce 36: Une lettre de F. Dejardin au
36. Baron de l'Épine. Datée 27 nov. 1905.

Pièce 37: Lettre au B^e de l'Épine à F.
Dejardin, Courrier no 5, en date du 26
37. novembre 1905. Cette lettre est une copie
de la pièce no 56, des dossiers de la C.B.
Roi, dans la Cause du Roi et Asselin.

Pièce 38: Lettre au B^e de l'Épine à l'Hon
38. G. Turgeon, en date du 28 novembre 1905;
étant copiée sur la pièce no 12, dans la
Cause du Roi et Asselin. C.B.R.

Pièce 39: Annexe au Courrier no 5, du
39. B. de l'Épine à F. Dejardin, étant une
copie de la pièce no 56, C.B.R., Le Roi et
Asselin, en date du 30 novembre 1905.

Pièce 40: Copie d'une lettre de l'Honora-
40. ble G. Turgeon au B^e de l'Épine en date
du 21 décembre 1905. C'est la lettre d'op-
tion pour les terrains en question.

Pièce 41: Lettre de l'Hon. G. Turgeon au
41. B^e de l'Épine datée de janvier 1906, étant
un permis de transport de l'option. Cette
copie est celle de la pièce no 54, C.B.R. -
Le Roi et Asselin.

Pièce no 42: Lettre de M^{rs} Dejardin &
42. Laubs au B^e de l'Épine et en date du
8 janvier 1906.

|

•

44

Pièce 43: Copie d'une lettre de l'Hon. G.
43. Turgeon au B^e de l'Epine, 23 Janv. 1906,
Copie de la pièce no 8, C. B. R. Le Roi et
Asselin.

Pièce 44: Lettre de l'Hon. G. Turgeon au
44. B^e de l'Epine, 23 janvier 1906, copie de
la pièce no 9, C. B. R. Le Roi et Asselin.

Pièce 45: Copie d'une lettre en date du
45. 5 février 1906, adressée par le B^e de l'Epine
à F. Desjardins.

46. Pièce 46: Lettre de M. F. Desjardins au B^e
de l'Epine à la date du 27 février 1906.

Pièce 47: Lettre de l'Hon. G. Turgeon
47. au B^e de l'Epine, le 19 mars 1906. Cette
lettre étant une copie de la pièce no 10
C. B. R. Le Roi et Asselin.

48. Pièce 48: Copie d'une lettre du B^e de
l'Epine à F. Desjardins - 8 juin 1906.

Pièce 49: Copie d'une lettre du B^e de
49. l'Epine à l'Hon. G. Turgeon, 7 juin 1906.

Pièce no 50: Lettre du témoin Desjardins
50. au B^e de l'Epine 9 juin 1906 Copie sur
la pièce no 84 C. B. R. Le Roi et Asselin.

Pièce 51: Copie d'une lettre du B^e de
51. l'Epine à F. Desjardins portant la date
du 22 juin 1906.

Pièce 52: Lettre de M^{rs}. Dejardin à
52. Jacobs au B. de l'Epine - 25 juin 1906.
étant la pièce no 86. C. B. R. Le Roi vs
Asselin.

Pièce 53: Lettre au B. de l'Epine à Fernand
53. Dejardin 28 juin 1906. Pièce no 87. C. B. R.
Le Roi vs Asselin.

A 7 hrs p.m. la séance est suspendue
jusqu'à 8 hrs, afin de permettre au té-
moin de terminer sa déposition et de
partir par le premier convoi.

Reprise de la séance à 8 hrs. p.m.

Le témoin F. Dejardin continue sa dé-
position et produit les pièces suivantes:

Pièce 54: Lettre du B[?] de l'Epine à F.
54. Dejardin, 1 juillet 1906. Copie de la pièce
no 87. C. B. R. Le Roi vs Asselin.

Pièce 55: Lettre au B[?] de l'Epine à F.
55. Dejardin - 4 juillet 1906. Copie de la pièce
no 88. C. B. R. Le Roi vs Asselin.

56. Pièce 56: Lettre de Dejardin & Jacobs au
B[?] de l'Epine - 26 juillet 1906.

57. Pièce 57: Lettre de Dejardin & Jacobs
au B[?] de l'Epine - 17 octobre 1906.

58. Pièce 58: Lettre de F. Dejardin au B[?] de
l'Epine, 17 octobre 1906.

59. Pièce 59: Lettre du B^e de l'Epine à F. De Jardin. 30 octobre 1906.
60. Pièce 60: Lettre du B. de l'Epine à F. De Jardin. 31 octobre 1906.
61. Pièce 61: Lettre de F. De Jardin au B^e de l'Epine. 20 novembre 1906.
62. Pièce 62: Copie de lettre du B^e de l'Epine à l'Hon. G. Turgeon. 22 novembre 1906.
63. Pièce 63: Copie de lettre de l'Hon. G. Turgeon au B^e de l'Epine - 31 décembre 1906. Copie de la pièce no 2, C. B. B. Le Roi et Asselin.
64. Pièce 64: Lettre du B^e de l'Epine à l'Hon. G. Turgeon - 25 août 1906.

Après la déposition M. F. De Jardin dit qu'il préparera en cours de route un état de ses dépenses pour être lues et payées ensuite par le secrétaire après approbation des Commissaires.

A 10.45 p.m. la Commission sejourne au mardi 31 décembre 1907.

J. Asselin
Secrétaire

Commission Royale.

Émise sous le Grand Sceau de la Province de Québec, en date du vingt troisième jour d'octobre 1907, constituant et nommant l'Honorable Sir François Langelier, Chevalier bachelier, chargé de remplir les fonctions de juge en Chef de la Cour Supérieure pour la division de Québec & l'Honorable Napoléon Charbonneau l'un des juges puisés de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaire Royal pour faire enquête & rapport sur le bien-fondé d'accusations portées contre le Gouvernement de Celle Province relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la région du Lac Abitibi.

Sixième séance.

Le treizième et un décembre, en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent sept.

Présents:

L'Honorable Sir François Langelier.
L'Honorable Napoléon Charbonneau -
Commissaires.

La Commission commence sa séance à 10.30 hrs. a.m. au Palais de Justice à Québec.

65. Dame Georgie Hardy Tremblay, de la Cité de Montréal est assermentée par l'Honorable Président et sa déposition est consignée à la pièce no 65, des dossiers de Cette Commission.

66. Le témoin susdit entendant est Demoiselle Alma Tremblay. Sa déposition porte le no 66, des pièces au dossier.

67. L'Hon. Lomer Gorin, Premier Ministre de cette Province fait application pour être excusé du immédiatement ultérieurement au fait qu'il doit s'absenter dans le cours de janvier. Son application est accordée et il dépose tel qu'il appert à la pièce no 67. des dossiers.

Au cours de sa déposition, le témoin produit les pièces suivantes, savoir:

68. Pièce 68: Copie d'un collogramme signé L. Gorin, adressé à F. Desjardins, portant la date du 31 octobre 1907.

69. Pièce 69: Lettre de l'Hon. G. Turgeon au baron de l'Épine, en date du 21 décembre 1906. (Option). Cette pièce est la copie de l'exhibé no 1. C. B. R. Le Roi vs Asselin.

70. Pièce 70: Lettre de l'Hon. G. Turgeon au baron de l'Épine datée le 15 décembre 1906. Projet d'Option. Copie de la pièce 59, C. B. R. Le Roi vs Asselin.

71. Pièce 71: Copie d'une lettre de M. J. Abalsthi en date du 20 mars 1906. Copie de la pièce no 43. C. B. R. Le Roi vs Asselin.

Après l'audition de l'Hon. L. Gouin, les avocats présents déclarent n'avoir pas de témoin à entendre à cette séance.

La Commission ajourne en conséquence au 9 janvier 1908, à 10.30 hrs. a. m. au Palais de Justice - à Québec.

J. Merdon

Secrétaire.



Commission Royale.

Emise sous le Grand Sceau de la Province de Québec, en date du vingt troisième jour d'octobre 1487, Constituant & nommant l'Honorable Sir Francois Langelier, Chevalier - bachelier, chargé de remplir les fonctions de juge en Chef de la Cour Supérieure pour la Division de Québec & l'Honorable Napoléon Charbonneau, l'un des juges puisnés de la Cour Supérieure pour le District de Montréal - Commissaires Royaux pour faire enquête & rapport sur le bien-fondé d'accusations portées contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la région du lac Abittibi.

Septième Séance.

Le neuf janvier en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent huit.

Présents:

L'Honorable Sir Francois Langelier -
L'Honorable Napoléon Charbonneau -
Commissaires.

La séance de la Commission commence à 10.30, a. m. au Palais de Justice à Québec.

72. A l'ouverture de la séance, M^{re} M. T. Laflamme demande la permission de présenter une motion qui portera le no 72 des dossiers si elle est accordée par les Commissaires. L'audition de l'argumentation sur la motion est ajournée après l'audition des témoins présents.

73. François B. Mathys, de la Cité de Montréal, interrogé au sujet d'un faux telegramme au sujet duquel son nom a été mentionné, refuse péremptoirement de répondre. Pièce 73.

M^{re} G. Stuart de Québec, déclare comparaitre dans le seul intérêt du témoin. Il déclare de plus qu'il n'entend pas intervenir au sujet de ce qui fait l'objet de l'enquête de la Commission, mais simplement comme Procureur de M. G. B. Mathys sou-
chevé.

Les Honorables Commissaires ajournent à la séance de l'après midi, l'interrogatoire du dit G. B. Mathys afin de permettre à M^{re} G. Stuart de préparer son argumentation pour soutenir le droit du témoin de refuser de répondre.

74. On commence alors l'audition du témoignage de l'hon. G. Turgeon - Pièce 74.

En cours de sa déposition l'Hon. le
 Chirurgien produit les pièces suivantes:

Le témoignage du témoin est interrompu
 par la demande de l'Hon. Greenlands
 pour entendre le témoin Art Walsh
 Gerant local des Lignes de télégraphes du
 Canadien Pacifique.

75. Son témoignage est la pièce 75. du dos-
 sier de la Commission.

Pièce 76: Original d'un cablogramme
 réputé être un faux, signé L. Gouin
 adressé à T. Desjardins, daté le 31 octobre
 1907. Le témoin initial le cablogramme
 pour le prouver identique plus tard.
 Cette pièce porte le no 76.

La pièce est copiée en écriture avec
 recommandation d'en prendre un
 soin spécial & de ne produire au dos-
 sier qu'une copie ou une copie-simile.

L'Hon. le Chirurgien continue sa dépositi-
 on:

77. Pièce 77. Lettre de l'Hon. le Chirurgien
 au baron de l'Épine datée le 20 janvier
 1906. Copie de la pièce no 7. C. B. R. Le
 Roi vs Arsetin.

78. Pièce 78: Lettre de l'Hon. J. Prévost au baron
 de l'Épine, datée le 3 mars 1906. Copie de la
 pièce 77. C. B. R. Le Roi vs Arsetin.

79. Pièce 79. Copie d'une lettre de l'Hon-
a. Turgeon au baron de l'Épine, en
daté du 8 janvier 1905.
80. Pièce 80: Copie d'une lettre adressée à
l'Hon. A. Turgeon - 25 janvier 1905.
81. Pièce 81: Copie d'une lettre adressée à
l'Honorable A. Turgeon - 27 janvier 1905
82. Pièce 82: Couvert no 27, copie d'une
lettre adressée à l'Hon. A. Turgeon, 11 jan-
vier 1905.
83. Pièce 83: Copie d'une lettre du baron de
l'Épine à l'Hon. A. Turgeon 19 mars 1905.
84. Pièce 84: Cablogramme de S. Sylves-
tre, au baron de l'Épine 23 et 24 Sep-
tembre 1905.
85. Pièce no 85: Lettre de l'Hon. A. Turgeon
au baron de l'Épine. 4 septembre 1905.
86. Pièce 86: Copie d'une lettre au baron de
l'Épine à l'Hon. A. Turgeon, 13 août 1905.
87. Pièce 87: Copie d'une lettre du baron de
l'Épine à l'Hon. A. Turgeon 24 août 1905.
88. Pièce 88: Copie de lettre du baron de
l'Épine à l'Hon. A. Turgeon 31 mars 1905.
8. Pièce 89: Lettre du baron de l'Épine et
adressée à l'Hon. A. Turgeon, datée le

Le 27 février 1906 - Cette pièce est la copie de la pièce no 15. C. B. T. Le Roi et Asselin.

La Commission ajourne la séance à 2 hrs. p.m.

La Commission entre en séance à 2 hrs. p.m.

M. Gust. Stuart, avocat C. R. donne les raisons pour quoi le témoin ne serait pas obligé de répondre. Il plaide à la Juridiction de la Commission. Son plaidoyer étant rejeté, on fait entrer le témoin Fms. B. Mathys dans la Boite. On relit au témoin les questions auxquelles il a refusé de répondre. Son refus est consigné aux notes sténographées de sa déposition. Un ordre est donné au témoin de comparaître de nouveau le samedi matin à 10.30 hrs. a.m. pour entendre la décision des Commissaires sur son mépris de Cour.

L'Hon. A. Turgeon continue sa déposition et les pièces individuelles sont produites par le témoin:

90. Pièce 90: Copie d'une lettre de l'Hon. A. Turgeon au Baron de l'Espine. 30 octobre 1905.

91. Pièce 91: Calligramme adressé au baron de l'Epine, 11 novembre 1905. Etant une copie de la pièce no 53, C. B. R. Le Roi vs Asselin.
92. Pièce 92: Copie d'une lettre au baron de l'Epine à l'Hon. G. Turgeon, 15 nov. 1905.
93. Pièce 93: Copie d'une lettre de M. J. Bouché, député ministre des Terres, à l'Hon. Mc Curhill, agissant alors comme ministre des Terres, pro tempore. 4 janvier 3 mai 1906.
94. Pièce 94: Lettre au baron de l'Epine à l'Hon. G. Turgeon, 11 janvier 1906. Copie de la pièce no 14, C. B. R. Le Roi vs Asselin.
95. Pièce 95: Lettre de l'Hon. G. Turgeon au baron de l'Epine, 20 janvier 1906. Copie de la pièce no 7, C. B. R. Le Roi vs Asselin.
96. Pièce: 96 - Lettre au baron de l'Epine à l'honorable Adélard Turgeon - 27 janvier 1906. Copie de la pièce no 4 - C. B. R. Le Roi vs Asselin.
97. Pièce: 97: Lettre de l'Honorable Adélard Turgeon au baron de l'Epine, 12 janvier 1906. Copie de la pièce no 5 C. B. R. Le Roi vs Asselin.

À 5 hrs. p. m. la séance de la Commission est ajournée au 10 janvier, à 10 hrs. a. m.

J. Andrews
Secrétaire.

Commission Royale.

tenue sous le Grand Secan de la Province de Québec, en date du vingt troisième jour d'octobre 1907. Constituant & nommant l'Honorable Sir François Langlois, Chevalier-bachelier, chargé de remplir les fonctions de juge en Chef de la Cour Supérieure pour la division de Québec & l'Honorable Napoléon Charbonneau, l'un des juges présidés de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, Commissaire Royal pour faire enquête et rapport sur le bien-fondé d'accusations portées contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la région du lac Abitibi.

Huitième Séance.

Le 10 janvier, en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent huit.

Présents:

L'Honorable Sir François Langlois
L'Honorable Napoléon Charbonneau.

(Commissaires)

La Séance de la Commission commença à 10.30 hrs. a. m. au Palais de Justice, à Québec.

L'Hon. Adélaïde Turgeon continue sa
déposition : en français :

98. Pièce 98: Lettre de l'Hon. A. Turgeon au
baron de l'Epine, 19 mars 1906, copie
de la pièce no 10, C. B. R. Le Roi et Asselin.

99. Pièce 99: Lettre datée de Charneuse le
28 janvier 1906, du baron de l'Epine
à l'Hon. A. Turgeon étant la copie de
la pièce no 3. C. B. R. Le Roi et Asselin.

100. Pièce 100: Copie de lettre du baron de
l'Epine à l'Hon. A. Turgeon, 4 mars
1906 :

101. Pièce 101: Copie d'une lettre du baron
de l'Epine à l'Hon. A. Turgeon, 6 mars
1906.

102. Pièce 102: Copie de lettre du baron de
l'Epine à l'Hon. A. Turgeon, 8 mars 1906.

103. Pièce 103: Lettre du baron de l'Epine à
l'Hon. A. Turgeon, 19 mars 1906, copie de
la pièce no 6, C. B. R. Le Roi et Asselin.

104. Pièce 104: Copie d'un aubogramme
du baron de l'Epine à l'Hon. A. Tur-
geon. 19 mars 1906.

105. Pièce 105: Lettre du baron de l'Epine à l'Hon
A. Turgeon 20 ~~février~~ 1906. Copie de la pièce
no 77. C. B. R. Le Roi et Asselin.

Pièce 106: Lettre du Baron de l'Epine
 106. à l'Hon. G. Turgeon, 18 avril 1906. Copie
 de la pièce no 17. C. B. R. Le Roi et As-
 selin.

Pièce no 107: Lettre de l'Hon. G. Turgeon
 107. au Baron de l'Epine 27 avril 1906. Copie
 de la pièce no 91 C. B. R. Le Roi et As-
 selin.

La Commission ajourne sa séance -
 à 3 hrs. p.m.

La Commission continue sa séance
 à 3 hrs. p.m.

L'Hon. G. Turgeon, continue sa dépo-
 sition & produit:

108. Pièce 108: un rapport de Mr. John Thom-
 son & plan annexé.

Pièce 109: une lettre au Baron de l'E-
 pine à l'Hon. G. Turgeon, 22 novem-
 bre 1906; une lettre de M. S. Tuckie à
 109. Mr. Chs. Lametot, Assistant Procureur
 Général pour lui régérer la question
 & les notes de Mr. Chs. Lametot en
 réponse à cette lettre. Le tout attaché
 ensemble. -

|

.

.

.

.

.

.

Ici se termine la déposition de l'Hon.
Ministre des Terres.

110. M. P. Taché, Deputy Ministre des Terres est le témoin suivant, sa déposition est consignée à la pièce 110 des dossiers de cette Commission.

11. Et produit comme pièce 111, des rapports d'ingénieurs sur les terrains de l'Abtibi - M. M. Rainboth, Biquel O'Sullivan, Bell, Leclerc.

Et La Commission ajourne au
vrye Janvier à 10.30 hrs. a. m.

J. McDougall
Secrétaire.

|
|
|
|
|
|

Commission Royale -

Envisé sous le Grand Secan de la Province de Québec, en date du vingt-troisième jour d'octobre 1907, consistant & nommant l'Honorable Sir François Langletier, Chevalier-bachelier chargé de remplir les fonctions de juge au Chef de la Cour Supérieure pour la Division de Québec, & l'Honorable Napoléon Charbonneau, l'un des Juges puisés de la Cour Supérieure pour le District de Montréal, Commissaires Royaux pour faire enquête & rapport sur le bien-fondé des accusations portées contre le Gouvernement de cette Province relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la région du Lac Abitibi -

La
Nouvelle Séance.

Le Buge janvier en l'année de
Notre Seigneur, mil neuf cent huit.

Présents:

L'Honorable Sir François Langletier -
L'Honorable Napoléon Charbonneau -
Commissaires

La Séance de la Commission commença à 10.30 a. m. au Palais de Justice à Québec.

Le témoin François B. Madlay's
est appelé à comparaitre pour entendre
l'adjudication sur son refus de répondre
aux interrogatoires des Commissaires.

Son avocat M^r G. Sincart demande
pour son client la faveur d'être interro-
gé de nouveau afin de motiver son
refus.

Le témoin F. B. Madlay's déclare alors
qu'il refuse de répondre ce soir pas
par mépris des ordres de cette Honorable
Commission mais parce qu'il craint
que ses réponses ne l'expose à des
poursuites criminelles.

M^r Gustave Sincart évoque le privi-
lège de son client. M^r Greenfield
lui rétorque et enfin les Honorables
Commissaires décident que le té-
moin est justifiable d'évoquer son
privilege, et conséquemment le dis-
pensent de répondre. Le témoin est
alors déchargé.

L'Honorable G. Gergeon est de nouveau
appelé à :

11- Pièce 112: Le trait d'une lettre publiée
dans un journal, l'Hon. G. Ger-
geon à l'Hon. G. Gervin 17 octobre
1907.

116. Le témoin susdésigné est M. J. Obalski employé au Département des Mines, il produit au cours de sa déposition:
Pièce 116:

113. Pièce 113: Lettre de M. J. Obalski au Baron de l'Épine, 19 Janv. 1906. Copie de la pièce no 45. C. B. T. Le Roi et Asselin:

114. Pièce no 114: Lettre au Baron de l'Épine à J. Obalski: 19 mars 1906. Copie de la pièce no 42, C. B. T. Le Roi et Asselin.

115. Pièce 115: Lettre de J. Obalski au Baron de l'Épine - 31 mars 1906. Copie de la pièce no 44. C. B. T. Le Roi et Asselin.

La Commission sejourne au Samedi 18 Janvier courant à 10.30 a.m.

J. Hurdon

Sur l'ordre des Honorables Commissaires la Commission est de nouveau ajournée au Samedi 25 Janvier et avis sont donnés en conséquence par le secrétaire à M. M. J. W. Greenstreet, M. H. Laflamme & J. A. Rime.

Quebec 16 Janvier 1908. J. Hurdon

Commission Royale

Envisé sous le Grand Sceau de la Province de Québec, en date du 23^m jour d'octobre 1907. Constituant & nommant l'Honorable Sir François Langlois, Chevalier Bachelier, chargé de remplir les fonctions de juge en chef de la Cour Supérieure pour la Division de Québec et l'Honorable Napoléon Charbonneau, l'un des Juges puisés de la Cour Supérieure pour le District de Montréal, Commissaires Royaux pour faire enquête & rapport sur le vrai fond de l'accusation portée contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la région du Lac Abitibi.

Dixième Séance.

Le Vingt-cinquième jour de Janvier en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent huit.

Présents:

L'Honorable Sir François Langlois.
L'Honorable Napoléon Charbonneau

Commissaires.

|

|

|

|

La Commission commence sa
séance à 10.30. au 201. au Palais de
Justice, à Québec -

M. H. G. Laflamme prend la parole
pour se soutenir les conclusions de
sa motion: les trois points soulevés
par le savant conseil sont les sui-
vants: le droit de la Commission
d'émettre une Commission rogatoire,
l'appartenance de son émission et
enfin la possibilité légale de l'exécuter
en Belgique.

Sur le premier point, il assimile
la Commission à un tribunal ci-
vil suivant l'art. 558 du Statut sur
les enquêtes concernant les affaires
publiques et il évoque la rédaction de
la Commission Royale.

Sur le second point il plaide que l'au-
dition de de l'Épine est nécessaire. La
Commission en a jugé ainsi en sou-
mettant ordre au secrétaire de faire
venir M. F. Dieudonné baron de l'Épine.

Il suggère sur le troisième point d'en-
voyer en Belgique une Commission
rogatoire ouverte. Il ne veut pas
contester en parlant du loi étran-
gère & demande seulement l'émission
de la Commission. Que officiers
en loi de la faire exécuter ensuite.

.

|

|

|

|

La motion du Sénateur Landry que M^r Laflamme pleur de avec la sienne ou auient elle de son client, demande aussi l'audition en Belgique du Baron de l'Épine.

L'Ébou. Juge Landry fait alors remarquer que "le Baron de l'Épine est prêt à répondre à la condition qu'on lui laisse dire tout ce qu'il voudra dire; il ne veut pas qu'on s'objecte."

"Et si l'on s'objecte il se retire" ajoute M^r J. N. Greenbield.

En réponse à une remarque de l'Ébou. M. Charbonneau, que une commission royale avec un interrogatoire fixé d'avance ne remplirait pas les fins de justice M^r Laflamme dit également que cette méthode ne servirait pas satisfaisante & tout le premier il éliminerait complètement la possibilité d'examiner un témoin dans ces circonstances.

On est exposé à ce que le Baron de l'Épine se retire, ce ne servirait pas étonnant grand un habitant du pays, M^r P. S. de Blume a fait la même chose, on s'expose à cela surtout. —

M^r J. N. Greenbield répond à M^r N. K. Laflamme.

Sur le premier point: quand on a mis dans la commission qu'elle au-

reçoit la droite d'en lettres des commissions royales, on avait en vue l'interrogatoire du baron de l'Épine que l'on croyait à Winnipeg.

El parle de la lettre du baron de l'Épine en réponse au l'abbé prêtre du secrétaire. Cette lettre est une injure faite à la Commission & à la Province de Québec. Il est d'opinion qu'il est impossible d'exécuter en Belgique une Commission royale sans se mettre en contradiction avec les lois Belges. Le servant prêtre explique la loi sur les joints & conclut en rappelant que le baron de l'Épine au dernier paragraphe de sa lettre déclare qu'il sera le seul juge des questions qui devront ou non être soumises à son approbation.

Une remarque de l'hon. G. Langlais au sujet des offres pour ses frais de voyage par le secrétaire démontre que le témoin de l'Épine ne veut pas venir.

M. N. K. Langlais répond en quelques mots à M. J. N. Greenfield. Il soumet les deux motions, celle de son client Olivier Lussier & celle de l'hon. Séverin Landry, à la considération des Honorables Commissaires.

M. N. K. Langlais déclare qu'il n'entend pas plaider sur la preuve

attendant que les Commissaires se donneront une bonne appréciation de cette preuve et en conséquence il déclare textuellement ce qui suit :

" J'ai une raison supplémentaire : c'est
 " que le Chef de l'Opposition a fait une
 " apparition devant la Commission,
 " il a parlé et il est disparu, pour des
 " raisons qu'il a lui-même fournies
 " par écrit. Dans ces conditions, je
 " n'ai pas l'intention de faire le tra-
 " vail du Chef de l'Opposition & de lui
 " poser des jalons pour un discours
 " qu'il prononcera devant l'Assem-
 " blée, il s'arrangera comme il
 " voudra."

" Maintenant Messieurs les Commis-
 " saires me permettent-ils de faire
 " entrer dans le dossier une déclara-
 " tion qui ne soufre pas d'objection.
 " C'est à l'effet d'éviter toute remarque
 " ou tout reproche qui aurait pu être
 " fait ou qui pourrait être fait rela-
 " tivement à la manière dont les pro-
 " cédures ont été conduites. Je suis
 " prêt à déclarer que, en ce qui concerne
 " Je suis concerné, ainsi, ici, les avo-
 " cats de l'intérêt public M. Greenstreet
 " & M. Lorne, nous ont accordé toute
 " la latitude possible en point de
 " vue de la manière dont ils ont
 " conduit l'enquête, et je devrais ajou-
 " ter que la même remarque s'appli-

" que aux Commissaires. Certaine-
 " ment que si quelqu'un a raison
 " de se plaindre, ce n'est pas moi."

La séance de la Commission
 est ajournée au 8 février 1908, à
 10.30 hrs. a. m.

Palais de Justice - Québec -

J. A. Murdoch
 Secrétaire

Commission Royale.

Luire sous le Grand Secau de la Province de Québec, en date du 23^{me} jour d'octobre 1907, Constituant & nommant l'Honorable Sir François Langlois, Chevalier-bachelier, chargé de remplir les fonctions de Juge en Chef de la Cour Supérieure pour la Division de Québec & l'Honorable Napoléon Charbonneau, l'un des juges puisés de la Cour Supérieure pour le district de Montréal. Commissaires Royaux pour faire enquête & rapport sur le bien fondé d'accusations portées contre le Gouvernement de cette Province, relativement aux négociations pour la vente d'un bloc de terrain dans la région du lac Abitibi.

Onzième séance.

Le vingtième jour de février en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent huit.

Présents:

L'Honorable Sir François Langlois
 l'Honorable Napoléon Charbonneau.
 Commissaires -

La Commission commence sa séance à 11 hrs. a. m. au Palais de Justice, à Québec.

117. L'Hon. Sir François Langelin, rend jugement sur les deux motions preses en délibéré à la précédente séance. Ce jugement porte le no 117. des pièces au Dossier de cette Commission.

118. L'Hon. M. J. Charbonneau, ajoute quelques remarques dont la transcription porte le no 118 des pièces au Dossier.

Les Procureurs présents ayant déclaré leur preuve complète, l'Hon. Sir François Langelin déclare les travaux de la Commission terminés.

Et la séance est ajournée.

J. J. M. M. M.

Secrétaire.

Les Honorables Commissaires remettent au Secrétaire un rapport écrit des procédés de la Commission & lui donnent instruction de le transmettre par le canal régulier, avec tout le Dossier complet, à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Québec 12 février - 1908

J. J. M. M. M.

Secrétaire.